

TVA des collectivités territoriales : les clés d'une gestion optimisée

Utiliser la TVA comme un levier d'efficacité pour améliorer l'équilibre financier d'une collectivité

PUBLIC

Agents en charge de la gestion et des finances locales des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics – Membres des directions des finances – Correspondants des collectivités

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 40 jours après la formation pour valider le

Code
701447

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 675 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Expliquer les mécanismes fondamentaux de la TVA
- Déterminer la TVA collectée et déductible
- Appliquer la TVA aux activités des collectivités locales

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Expliquer les mécanismes fondamentaux de la TVA

Intégrer les principes de fonctionnement de la taxe

- Les deux piliers de la taxe : TVA collectée, TVA déductible
- Les notions de fait générateur et d'exigibilité
- Leurs conséquences sur les opérations à déclarer
- Quiz : analyser plusieurs opérations et les rattacher à la déclaration correspondante

Déterminer la TVA collectée et déductible

Identifier les opérations soumises à la TVA

- Les opérations imposables « par nature » à la TVA
- Les opérations exonérées
- L'option pour l'assujettissement à la TVA de certaines opérations exonérées
- Le cas des subventions : traitement des subventions de fonctionnement, avec ou sans contrepartie, directement liées au prix
- Quiz : déterminer si une opération est ou non taxable à la TVA

Calculer la TVA déductible : l'examen des conditions générales de déductibilité de la TVA

- Les conditions de fond

transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Les exclusions du droit à déduction
- Cas pratique : analyser une série d'opérations pour calculer la TVA déductible d'un mois déterminé

Appliquer la TVA aux activités des collectivités locales

Analyser les activités des collectivités au regard de l'assujettissement à la TVA

- La typologie des activités exercées
- L'impact du mode d'exploitation d'un service public sur la TVA : exploitation en régie, gestion mixte, service public affermé, prestations de services entre collectivités locales
- Quiz : identifier parmi une série d'opérations, celles qui sont taxables à la TVA de plein droit ou sur option

Récupérer la TVA sur les dépenses relatives à des opérations taxables et non taxables

- La récupération de la TVA par la voie fiscale et l'obligation de constituer des secteurs distincts
- La récupération par le FCTVA pour les dépenses engagées dans le cadre d'activités non soumises à la TVA
- Brainstorming : quel intérêt peut avoir une collectivité à soumettre une activité à la TVA sur option ?

Respecter les obligations déclaratives et formelles

- Les déclarations liées à l'assujettissement à la TVA : déclaration d'existence, d'option pour la TVA...
- Les obligations d'ordre comptable : nécessité de tenue d'une comptabilité distincte
- L'obligation de délivrance d'une facture

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 18-19 Nov. 2026

A DISTANCE

- 18-19 Nov. 2026

